

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2020/12

Chapitre 7.1 Finances locales - Divers

Objet : Appel à projet régional relatif aux projets de modernisation et de développement des centres, clubs et bases nautiques

L'an deux mille vingt, le 11 mars, à 10h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie du lac, siège de la collectivité, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 mars 2020

Date de convocation :
Le 2 mars 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 18 (22
voix)

Membres présents
Vote(s) pour 22
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mlle Jessica GUIARD
Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Jean CONREAUX**, Vice Président ; **M. Yvan BOUGUYON** (Suppléant de M. Jean FERRON) ; **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget, **Mme Agnes PIGNATEL** secrétaire du Bureau, **M. Patrick PERNIN** membre du bureau, **M. Roger MASSE** membre du bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller syndical, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Bernard FANTI** conseiller Syndical Suppléant Mme Valérie GRENARD, **M. Jacques GASQUET** Conseiller syndical suppléant M. Raymond HONORE, **M. Robert FRAYSSINES** Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Daniel MILLION-ROUSSEAU** conseiller Syndical suppléant de Jean-Michel PAYOT, **Mme Carole CHAUVET** conseillère Syndicale, **M. Joël BONNAFFOUX** conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean FERRON par M. Yvan BOUGUYON, Mme Valérie GRENARD par M. Bernard FANTI, M. Raymond HONORE par M. Jacques GASQUET, M. Jean-Michel PAYOT par M. Daniel MILLION6ROUSSEAU

Avait donné pouvoir :

M. Marc VIOSSAT, Pouvoir à Carole CHAUVET

Etaient Excusés : Mme Sophie VAGINAY, Mme Ginette MOSTACHI, Mme Valérie ROSSI

Etaient invités et présents :

M. Christophe THIEBAULT, SPPSP , M. Thierry ALLAMANNO CDV 05

Exposé des motifs :

Le Président indique à l'assemblée que la Région Sud vient de lancer un appel à projets visant en la modernisation et au développement des centres, clubs et bases nautiques. Cet appel à projet, qui vient compléter les dispositifs habituels de soutien aux infrastructures nautiques ou portuaires (cale de mise à l'eau par exemple), se positionne notamment dans la perspective d'accompagner les acteurs régionaux vis-à-vis de l'accueil à Marseille des épreuves olympiques de voile en 2024.

Le Président rappelle à cet effet le projet syndical visant à redynamiser les pratiques de voile sur le lac, par le développement de manifestations qualitatives dont fait partie l'éventualité de recevoir des équipes sportives préparant ces compétitions olympiques. C'est bien dans cet objectif que le S.M.A.D.E.S.E.P. a souhaité obtenir l'organisation d'une étape du « Tour Voile » et a bâti la candidature « Centre de Préparation aux Jeux » telle que déposée par le Département des Hautes-Alpes.

Dans ce cadre, le Président constate que, si la Capitainerie constitue un aménagement indispensable au succès espéré de cette initiative, elle réclame des équipements complémentaires

qui lui conféreront, conformément aux schémas de développement prévisionnels, un intérêt bien plus grand encore. Ainsi, l'installation prévue dès 2019 d'un ponton d'accueil le long du quai de la rue Royale apparaît comme indispensable pour permettre l'accessibilité nautique aux services de la Capitainerie par le plus grand nombre. Ce ponton de 48 mètres linéaires est par exemple parfaitement nécessaire à l'accueil de « Tour Voile » les 16 et 17 juillet prochains, en permettant le stationnement d'une grande partie de la quarantaine de bateaux semi-rigides mobilisés par l'organisation et les équipages, sans avoir besoin de réclamer le déplacement de bateaux de particuliers positionnés sur les deux pontons publics du port de la baie de la gendarmerie. Plus encore, au-delà de ce besoin événementiel ou dévolu au fonctionnement de la Capitainerie, ce ponton devrait autoriser le développement d'un nouveau service à l'échelle du lac, par la possibilité d'accueillir de manière normalisée des publics en situation de handicap (public PMR par exemple) ou de fragilité. L'installation en cours d'étude d'un « ascenseur PMR » sur ce quai autorisera ainsi cet accès sécurisé au moins sur toute la haute saison touristique (jusqu'à -5,5m de marnage environ). Le Président indique que d'ores et déjà, des prestataires d'activités nautiques ont souhaité positionner leur offre au plus près de la Capitainerie de manière à pouvoir bénéficier de ce cet accès PMR normalisé pour des matériels nautiques prévus pour se faire : le Club nautique alpin de Serre-Ponçon (CNASP) a ainsi acquis un voilier collectif permettant l'embarquement de passagers en situation de handicap ; de la même manière, un prestataire proposant de la location de bateaux électrique proposera une offre équivalente. C'est donc une offre nouvelle, porteuse de développement de pratiques sportives pour des populations en situation de handicap, que l'équipement a vocation à générer.

De la même manière, le Président rappelle que le plan d'aménagement durable du lac de Serre-Ponçon a identifié comme nécessaire la réalisation ou le confortement significatif de trois cales de mise à l'eau, indispensable à l'accessibilité sécurisée du plan d'eau dans le temps ou l'espace. Ainsi, si la présence d'une cale de mise à l'eau à la Baie Saint-Michel doit permettre de professionnaliser l'accueil nautique, essentiellement estival, sur le port le plus important de la retenue (cale de mise à l'eau avec quai latéral jusqu'à -15 mètres de marnage), l'éloignement de la cale des Eygoires (Savines-le-Lac) rend stratégique l'implantation de cales de mise à l'eau « profondes » (-20 mètres minimum) sur le secteur du barrage et de la branche « Ubaye » du lac. Si le site de Bois-vieux est d'ores et déjà retenu (pour une accessibilité possible jusqu'à -35 mètres), celui de la zone « Ubaye » mérite encore une étude préalable visant à préciser le positionnement le plus opportun dans le cadre du ratio coût/intérêt. Ces projets réclament ainsi une étude d'opportunité (branche « Ubaye ») et de proposition pré-opérationnelle (phase APS – APD) pour cerner plus précisément leurs conditions de réalisation techniques et financières.

Dans ces conditions, le Président sollicite le soutien du comité syndical pour pouvoir candidater à cet appel à projet régional et ainsi solliciter le soutien des financeurs pour la mise en œuvre de ces actions importantes que ce soit en termes de montée en gamme ou de développement sportif proposé au plus grand nombre.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;

CONSIDERANT :

- L'exposé du Président,
- L'appel à projet régional susvisé,

- La nécessité de rendre accessible le lac au plus grand nombre et durant la période la plus étendue, en limitant de fait les effets du marnage sur les activités de la retenue.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 11 mars 2020 :

- **PREVOIT** si besoin de solliciter les partenaires financeurs des opérations « Amélioration des dispositifs d'accueil nautique PMR sur le lac de Serre-Ponçon » et « Amélioration de l'accessibilité nautique au lac – phase étude » en deux dossiers distincts ;
- **SUGGERE** de s'adosser pour se faire côté Région Sud, sur l'appel à projet visant en la modernisation et au développement des centres, clubs et bases nautiques ;
- **APPROUVE** ainsi en tant que maître d'ouvrage de l'opération « Amélioration des dispositifs d'accueil nautique PMR sur le lac de Serre-Ponçon » le contenu de ce projet exposé par le Président et en particulier son plan de financement tel qu'il est proposé ci-dessous :

Recettes (€ HT)		Dépenses (€ HT)	
Financements publics		Amélioration des dispositifs d'accueil nautiques PMR sur le lac de Serre-Ponçon	
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (35%)	88 000,00 €		
Etat (25%)	75 000,00 €	Ponton d'accueil ERP.....	80 000,00 €
Département 05 (14%)	35 000,00 €	Ascenseur PMR.....	150 000,00 €
Communauté de Communes de SP (1%)	2 000,00 €	Raccordement électrique, imprévus....	20 000,00 €
Autofinancement (20%)			
S.M.A.D.E.S.E.P.	50 000,00 €		
Total	250 000,00 €	Total	250 000,00 €

- **APPROUVE** ainsi en tant que maître d'ouvrage de l'opération « Amélioration de l'accessibilité nautique au lac – phase étude » le contenu de ce projet exposé par le Président et en particulier son plan de financement tel qu'il est proposé ci-dessous :

Recettes (€ HT)		Dépenses (€ HT)	
Financements publics		Amélioration de l'accessibilité nautique au lac de Serre-Ponçon	
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (50%)	30 000,00 €	Etude d'opportunité « secteur Ubaye »	5 000,00 €
Autofinancement (50%)		Etudes préalables (topographie, étude de sols)	10 000,00 €
S.M.A.D.E.S.E.P.	30 000,00 €	Etude pré-opérationnelle (APS-APD)	45 000,00 €
Total	60 000,00 €	Total	60 000,00 €



- = **AUTORISE** le Président du S.M.A.D.E.S.E.P. à solliciter les concours publics qui y correspondent et mener toutes les démarches nécessaires pour conduire et mener à bien ces opérations.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL